

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de la décision UL/DAJ n°174-2018 pour le WGCO 2019 « World Congress on Global Optimization » organisée par le LGIPM du 8 au 10 juillet 2019 sont modifiés comme suit :

	Inscription avant le 15 mars 2019	Inscription après le 15 mars 2019
Plein tarif	500, 00 €	550, 00 €
Tarif réduit 1 (doct et mem com program	400, 00 €	450, 00 €
Tarif réduit 2 (pers accompagnante	120, 00 €	150, 00 €
Gratuité (conférenciers, invités, organisateur...)	0,00 €	0,00 €
Tarif réduit (organisateur d'une session)	250, 00 €	

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du LGIPM et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 10 décembre 2018



Pierre MUTZENHARDT

14 DEC. 2018

Affiché à la Présidence le
Transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

14 DEC. 2018